



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMSI .2023.05.15

DECISION DU MAIRE

**CONVENTION DE PRET D'ORDINATEUR PORTABLE
AU CINEMA REX**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la demande de la société MDI CINE dans le cadre de la Délégation de Service Public pour assurer la gestion courante du cinéma.

DECIDE

ARTICLE 1 : De mettre à disposition un ordinateur portable (HP ProBook 4530s) pour permettre la diffusion et la projection d'œuvres numériques sur écran. Madame BIGGI Katy est désignée comme l'utilisatrice de l'appareil.

ARTICLE 2 : DUREE

Cette mise à disposition est faite à titre gracieux, à compter du 11 avril 2023 jusqu'à l'extinction du besoin.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et la société ABELIUM Collectivités.

Fait à Sisteron, le 20 Avril 2023
Le Maire,
D. SPAGNOU

